

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 814/PERS portant nomination du chef du cabinet civil du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas .

n° 814/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
9 septembre 1974

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1974

Date du numéro  
25 septembre 1974

### VISAS

**Vu**le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu**le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services d'outre-mer

**Vu**le décret du 22 juillet 1974 portant nomination du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu**la décision n° 851/PERS du 21 août 1969 portant nomination de M. le Hennaff en qualité de Chef du cabinet civil du Haut-Commissaire de la République

**Vu**l'avis d'affectation n° 8432/TOMP/PEL 2A du 19 août 1974 concernant M. Fabry Jean-Claude,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Monsieur Jean-Claude Fabry, secrétaire adjoint des Affaires étrangères de 2e classe, est nommé chef du cabinet civil du Haut-Commissaire de la République à compter du 9 septembre 1974 en remplacement de M. Le Hennaff, appelé à d'autres fonctions.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**CH. DABLANC.**